

Une facture d'électricité simple et transparente, ça me change la vie.

Facture cyclique

N° CYCL-890591 du 17/11/2023

Document à conserver 5 ans. Date d'échéance 01/12/2023



M Mourad Zamoun 5 Rue Roger Gobaut **93500 PANTIN**

Mes informations client

Titulaire(s)

M Mourad Zamoun

N° Client

ALP106-490-854

Identifiant Internet

mourad.zamoun@gmail.com

N° Contrat

ALP106-490-854-C1

Lieu de consommation

5 Rue Roger Gobaut

93500 Pantin

Référence du point de livraison (PDL)

22574674270726

Mes contacts Alpiq



Alpiq Retail France - Service Client

Tour ALTO

1 Place Zaha HADID CS20307

92062 Paris-La Défense CEDEX



serviceclients@alpiq.fr



09 78 46 85 75

Prix d'un appel local, lundi au vendredi de 9h à 18h

Mes contacts d'urgence



En cas de panne de réseau, contactez ENEDIS. 0972675093 Appel gratuit 7/7 24h/24

Ma Facture du 17/10/2023 au 18/12/2023

3,35€	Services et prestations annexes
3,39€	Taxes et contributions
25,36 €	TVA

Montant à payer Montant prélevé le 01/12/2023

Montant Total TTC

164,88 € TTC

164,88€

Mes prochaines échéances

Date de ma prochaine facture : 18/12/2023 Date de ma prochaine relève : 13/12/2023

Mes coordonnées bancaires

Je serai prélevé le 01/12/2023 sur le RIB suivant :

Nom du titulaire du compte : Mourad Zamoun

Numéro de compte: FR22 XX04 1XXX 010X XX76 XXX2 033 Référence unique du mandat : ALP106-490-854-M-1 Identifiant Créancier SEPA: FR34ZZZ872B53

Pour mettre à jour vos informations de paiement, rendez-vous

dans votre Espace Client

Mes économies



Ce sont les économies que vous réalisez sur le prix du kWh HT par rapport au tarif réglementé. Nos prix sont indexés sur le tarif réglementé, c'est la garantie de faire des économies aujourd'hui et également demain.



de découvrir ma facture en détail.

Mon contrat

Offre: Electricité Classique Puissance souscrite: 9 kVA

N° compteur: 06196137495403 - Compteur CCB

Option tarifaire: Base

Électricité	Ancien index	Nouvel index	Quantité	Prix unitaire HT	Montant hors TVA	Taux de TVA	Total HT
Abonnement Régularisation de la période du 19/10/23 au 17/11/23			30 jours	0,334027€	-10,02€	5,5 %	
• Période du 19/10/23 au 25/10/23			7 jours	0,334027€	2,34€	5,5 %	
• Période du 26/10/23 au 18/12/23			54 jours	0,417206€	22,53€	5,5 %	
Total abonnement (dont 12,49 € d'ache	minement	2)			14,85€		132,78
Consommation							- /-
Base du 17/10/23 au 15/11/23	13566	14217					
• Consommation du 17/10/23 au 25/10/23			151 kWh	0,181152€	27,35€	20 %	
• Consommation du 26/10/23 au 15/11/23			500 kWh	0,181152€	90,58€	20 %	
Total consommation (dont 28,45 € d'ac	hemineme	ent)			117,93€		

Services et prestations annexes	Quantité	Prix unitaire HT	Montant hors TVA	Taux de TVA	Total HT
F180 - Modification de puissance / option tarifaire du 17/11/23	1	3,35€	3,35€	20 %	3,35€

Taxes et contributions	Montant hors TVA	Taux de TVA	Total HT
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)	0,65€	20 %	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	2,74€	5,5 %	
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)	0,00€	20 %	3,39€
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE)	0,00€	20 %	



Mon contrat

Offre: Electricité Classique Puissance souscrite: 9 kVA

N° compteur: 06196137495403 - Compteur CCB

Option tarifaire: Base

Montant Total	Total
Montant Total hors TVA	139,52 €
Montant TVA à 5,5% (sur un montant total de 17,59 €)	0,97 €
Montant TVA à 20% (sur un montant total de 121,93 €)	24,39 €
Montant Total TTC	164,88 €
Montant à payer	164,88 € TTC



Comment évoluent les tarifs de votre électricité?

Chez Alpiq, votre tarif est indexé sur le tarif réglementé de vente.

Concrètement cela veut dire que votre tarif suit les mêmes évolutions que le tarif réglementé de vente (TRV) appliqué par EDF. C'est la garantie de bénéficier d'une offre d'électricité au meilleur prix

Comment est calculé le prix de votre abonnement?

Pour obtenir l'abonnement journalier (en €/jour), l'abonnement mensuel (voir grille tarifaire) est multiplié par 12 (abonnement annuel) puis divisé par le nombre de jours de l'année.

Le montant de l'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels de votre période de facturation.

Votre abonnement mensuel est de 12,69 € HT

Votre abonnement annuel est donc de 12,69 € x 12 mois = 152,28 €/an

Votre abonnement journalier est donc de 152,28 € / 365 jours = 0,417205 €/jour

En janvier, il y a 31 jours, vous paierez votre abonnement: 0,417205 € x 31 jours = 12,94 € HT

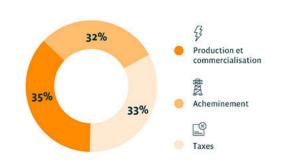
Comment se décompose votre facture d'électricité?

Votre facture d'électricité couvre différents éléments :

- Production et commercialisation (abonnement et consommation)
- Acheminement (transport et la distribution)
- Taxes (comme la TVA)

Les tarifs d'acheminement ainsi que les taux de taxes sont fixés par les pouvoirs publics et sont donc identiques pour tous les fournisseurs.

La **production et la commercialisation** sont propres à chaque fournisseur, car elles dépendent des coûts auxquels le fournisseur produit ou achète l'électricité.



Qu'est ce que l'option Electricité Verte?

Sur la base de la part d'énergie verte qui constitue votre offre (25%, 50%, 75% ou 100%), Alpiq s'engage à injecter une quantité d'énergie verte dans le réseau grâce aux garanties d'origine émises par Powernext.

Pour plus de transparence, cette option vous est facturée distinctement de votre consommation. **Vous êtes libres de la faire évoluer à tout moment.**

Nous vous remercions pour votre contribution au financement des énergies renouvelables en France.



Quelles sont les taxes et contributions de mon contrat?

La TVA à Taux Réduit 5,5% applicable sur l'abonnement et la CTA.

La TVA à Taux Normal 20% applicable à la consommation, aux services, options, prestations Enedis et taxes associées à la consommation.

La CTA contribue au financement du régime des industries électriques et gazières. Son montant est égal à 21,93% de la part d'acheminement de l'abonnement.

La CSPE contribue au financement du budget de l'Etat. Son montant est égal à 0,001€/kWh au 1er février 2022.

La TDCFE et la TCCFE contribuent au financement des collectivités locales. Elles ont été fusionnées à la CSPE à compter respectivement du 1er janvier 2022 et du 1er janvier 2023.

Alpiq va au bout des choses

- En cas de retard de paiement, des intérêts vous seront prélevés correspondant à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités sont de minimum 7,50€ TTC.
- En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Clients par téléphone au 09 78 46 85 75, via votre espace client ou par courrier à l'adresse mentionnée sur la première page de votre facture.
- En cas de résiliation, la procédure à suivre est disponible dans la FAQ. Notre service client est également disponible pour toute question. La résiliation du contrat est possible à tout moment, sans préavis ni pénalités.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Alpiq n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou en écrivant à : Médiateur National de l'Énergie Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).